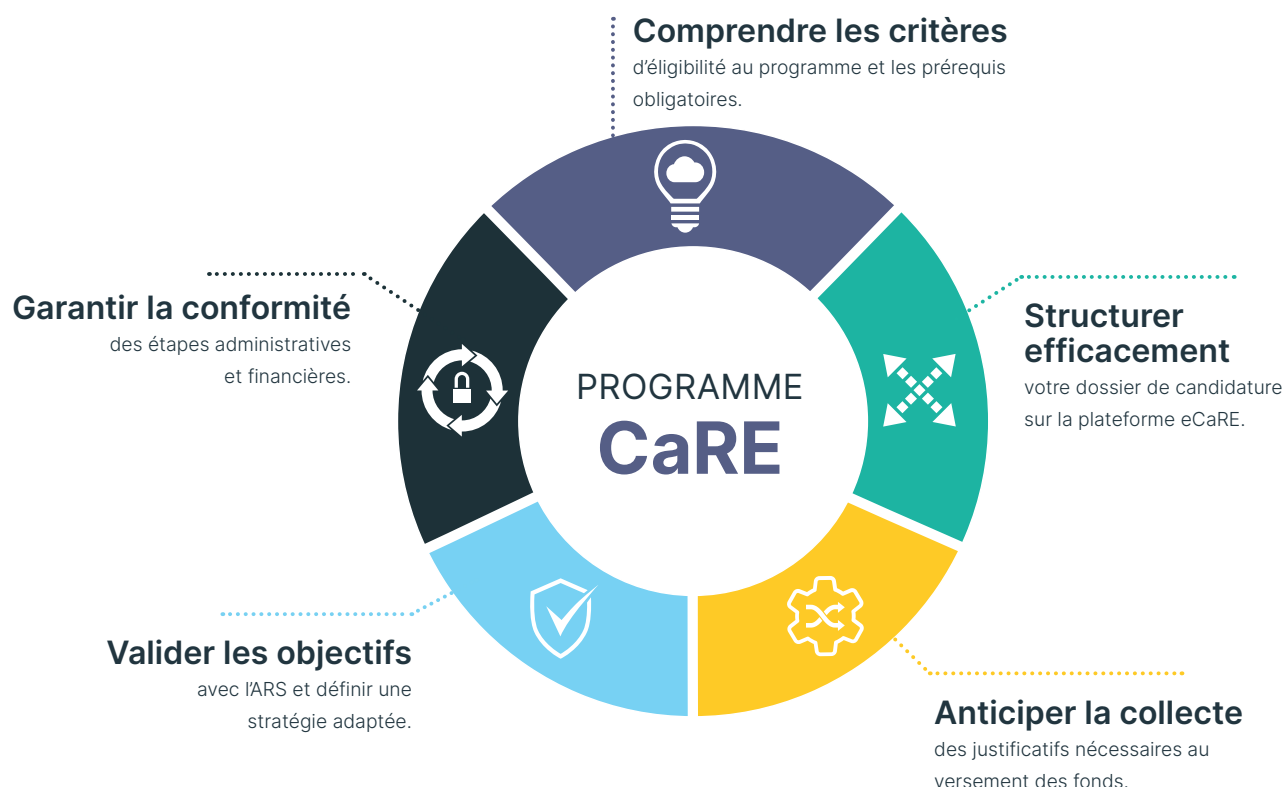


Guide pratique

Obtenez les financements CaRE pour sécuriser vos systèmes d'information – **Un Ebook dédié aux DSI**

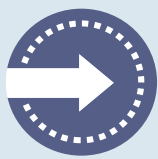
Le programme CaRE (Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements) s'impose aujourd'hui comme l'un des dispositifs nationaux stratégiques pour accompagner les établissements de santé dans la sécurisation numérique de leurs infrastructures critiques. Doté d'une enveloppe de 750 millions d'euros d'ici 2027, ce programme vise à renforcer durablement la résilience cybersécuritaire des structures hospitalières face à une menace sans précédent.

Cet Ebook a été conçu pour répondre aux besoins spécifiques des DSI des GHT et les accompagner dans leur démarche d'obtention des financements CaRE. Vous y trouverez des recommandations détaillées pour :



Ce guide de référence permet aux DSI de transformer une opportunité en avantage stratégique tout en respectant les jalons du programme CaRE.

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ AU FINANCEMENT CARE



Identification des établissements éligibles

Le programme CaRE cible une diversité d'acteurs du secteur hospitalier, à la fois publics et privés, avec des critères d'éligibilité clairement définis. Sont éligibles :



Les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), représentés par leur établissement support légalement identifié.



Les établissements publics de santé hors GHT, disposant d'une autonomie juridique et opérationnelle.



Les établissements privés de santé, incluant les cliniques et hôpitaux privés à but lucratif ou non lucratif.

Il est impératif de vérifier l'inscription réglementaire des établissements via leur code FINESS juridique, un identifiant unique nécessaire au dépôt de la candidature.

Points clés à retenir :

- Tout non-respect des critères d'éligibilité peut entraîner une exclusion immédiate
- La validation par l'ARS est une étape incontournable avant toute soumission sur la plateforme eCaRE



Préparer les prérequis du programme CaRE

Les établissements doivent justifier de leur capacité à mener des actions cybersécuritaires avant de pouvoir candidater.

Disposer d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) formalisée et à jour.

L'établissement doit disposer d'une démarche structurée de cybersécurité.

Décrire l'organisation prévue pour la mise en oeuvre du Plan de Continuité et de Reprise d'Activité

Le candidat doit décrire le schéma d'organisation projet mise en place pour assurer la gestion de la continuité et de la reprise d'activité. Cette fonction stratégique doit être documentée par :

Un doute ou une question ?

Les équipes Claranet sont disposés à vous accompagner dans vos démarches.

Pour nous contacter :

01 85 65 32 52

info@fr.clara.net

claranet

Make
modern
happen®

STRUCTUREZ VOTRE CANDIDATURE SUR LA PLATEFORME

La plateforme eCaRE est le guichet unique mis en place par l'ANS pour centraliser les candidatures au programme CaRE. L'inscription et le dépôt de votre dossier doivent suivre une méthodologie rigoureuse.

Accédez et configurez votre compte utilisateur

Pour initier votre démarche :

- Accédez à la plateforme via le lien officiel : <https://convergence.esante.gouv.fr>
- Créez un compte utilisateur dédié au représentant légal de l'établissement support du GHT
- Ce compte est systématiquement associé au numéro FINESS juridique de votre structure

La plateforme vous guidera dans le processus de candidature grâce à des formulaires électroniques conçus pour organiser les demandes et éliminer les incohérences.

Préparation des pièces justificatives

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

- Statuts juridiques de l'établissement ou du GHT
- Convention constitutive précisant les compétences et instances décisionnelles du GHT
- Attestation délivrée par l'ARS confirmant l'éligibilité

DOCUMENTS TECHNIQUES :

- Justificatifs de l'atteinte des prérequis (désignation RSSI, politique SSI, plan d'action)
- Description des objectifs cybersécurités visés
- Documentation des solutions techniques envisagées

DOCUMENTS FINANCIERS :

- Estimation détaillée des coûts prévisionnels
- Justification de la capacité à engager les dépenses à partir de la date d'ouverture du domaine

Remplissez le formulaire avec précision

Lors de la saisie sur eCaRE, veillez à compléter minutieusement :

- L'identification de la structure support (nom, numéro FINESS)
- La liste exhaustive des établissements membres du GHT
- Les objectifs cybersécurité préalablement validés avec l'ARS
- L'estimation du financement demandé et sa justification

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME CARE

Financement basé sur l'activité combinée

Le programme CaRE repose sur un **financement forfaitaire conditionné à l'atteinte d'objectifs** préalablement définis. Les établissements ne perçoivent les financements qu'une fois les objectifs atteints et validés par l'ARS.

Montants planchers et plafonds

Montant minimum garanti : 7 000 € pour toutes les structures éligibles, permettant d'engager au minimum des actions cyber sécuritaires de base.

Montants plafonds : Les plafonds maximaux sont calculés selon :



La typologie de l'établissement (public/privé, GHT ou hors GHT).



L'activité combinée mesurée en équivalent journées MCO.



L'entité juridique pour l'ensemble de ses établissements géographiques pour les **établissements privés**

Les domaines prioritaires du programme CaRE de l'axe 4 Sécurité Opérationnelle

Le programme CaRE s'articule autour de plusieurs domaines complémentaires :



Domaine 1 : Audits techniques
(annuaire techniques et
exposition Internet) - 65 M€



Domaine 2 : Stratégie de
continuité et de reprise
d'activité - 45 M€

Focus sur le Domaine 2 : Continuité et reprise d'activité

Le Domaine 2, ouvert depuis le 16 juillet 2025, constitue une priorité majeure.
Les candidatures sont ouvertes du 2 septembre au 31 octobre 2025.

Objectifs principaux :



Assurer la continuité et la reprise d'activité (Capacité des établissements à se préparer, s'organiser et à réagir dans le cadre d'une cyberattaque).



Construire une sauvegarde sécurisée (Mise en place de sauvegardes non contaminables et restaurables pour toutes les applications critiques).

Claranet propose des solutions de sauvegarde externalisée, de PCA et de PRA permettant d'adresser les enjeux du Domaine 2, d'améliorer la résilience de vos services par la sécuritié et garantir la sécurité des données de santé.

PRÉPAREZ LA JUSTIFICATION DES DÉPENSES

Période d'éligibilité des coûts

Les coûts éligibles sont ceux **réellement engagés à partir de la date d'ouverture du domaine** concerné. Pour le Domaine 2, les dépenses ne sont éligibles qu'à compter du 16 juillet 2025.

Justificatifs requis

Pour obtenir le versement du financement, vous devez fournir :



Les factures acquittées correspondant aux dépenses engagées.



Les attestations de service fait pour les prestations.



Les justificatifs comptables traçant l'utilisation des fonds.



L'ensemble des pièces justificatives demandées dans le Guide des prérequis et objectifs lié à l'Appel à Financement relatif à un programme de financement destiné à renforcer la sécurité numérique des établissements de santé - Fonction « Stratégie de continuité et de reprise d'activité.

Un doute ou une question ?

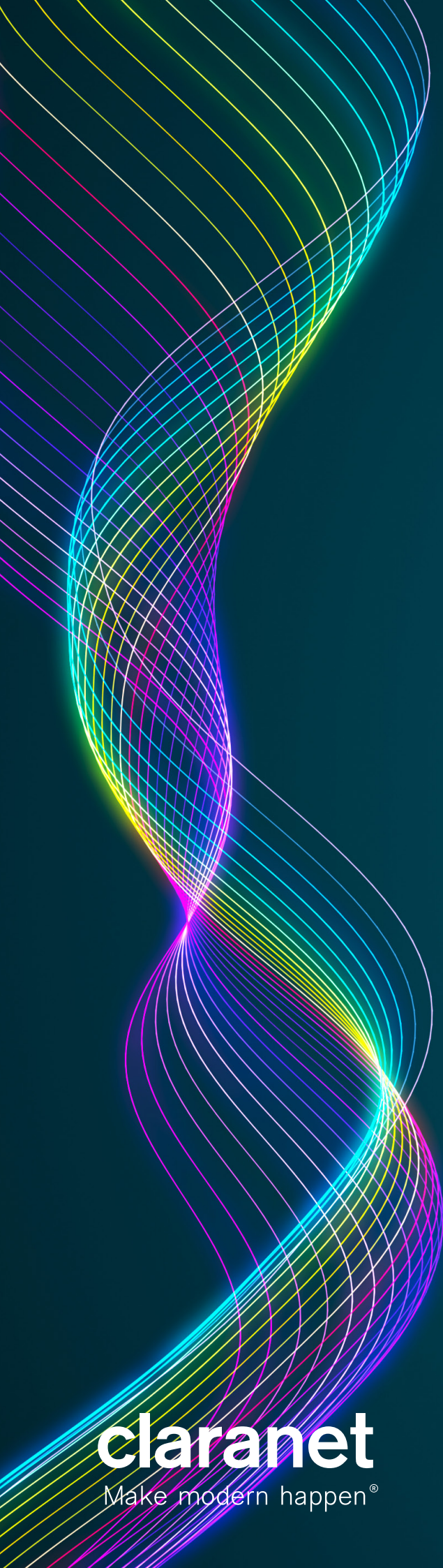
Les équipes Claranet sont disposés à vous accompagner dans vos démarches.

Pour nous contacter :

01 85 65 32 52
info@fr.clara.net

claranet

Make
modern
happen®



Conculsion

Le programme CaRE représente une opportunité historique pour les établissements de santé de rattraper leur retard en matière de cybersécurité.

Cette démarche structurante nécessite une préparation rigoureuse et une collaboration étroite avec les ARS.

Les DSI disposent désormais d'un cadre opérationnel et financier pour accompagner leurs établissements dans la mise en œuvre d'une stratégie de cybersécurité ambitieuse. La réussite de cette démarche repose sur la qualité de la préparation, le respect des prérequis et la capacité à justifier l'atteinte des objectifs fixés.

En suivant les recommandations de ce guide, les DSI maximisent leurs chances d'obtenir les financements CaRE et de contribuer à la construction d'un écosystème de santé plus sûr et plus résilient.

Un doute ou une question ? Les équipes Claranet sont disposés à vous accompagner dans vos démarches, à échanger avec vous sur votre projet pour construire un plan de reprise adapté à vos enjeux.

Pour nous contacter :

01 85 65 32 52

info@fr.clara.net